



Diagnostic résidentiel, ça rapporte à tous Ici, on suit le courant collectif

Au printemps, le projet « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER – Soutien aux réalisations locales » a été amorcé par Hydro-Québec. Ce projet permettra à deux organismes de notre municipalité de profiter de retombée financière pour l'organisation de leur activité. Ce sont le Cercle des Fermières de Villeroy et Les Loisirs Festigrouilles inc.

Afin de réaliser les objectifs de ces organismes, ceux-ci auront besoin de votre collaboration. En début du mois de juin, vous recevrez un questionnaire de la part d'Hydro-Québec sur vos habitudes de consommation électrique. En prenant quelques minutes pour répondre sur le formulaire papier, ou par internet et de retourner ce questionnaire, cela permettra aux organismes de recevoir une subvention pour chaque questionnaire retourné. Vous recevrez également d'Hydro-Québec des conseils afin d'économiser votre énergie électrique.

Des bénévoles communiqueront avec vous pour vous faire penser de donner suite à ce questionnaire. Il y aura aussi une « Journée porte ouverte » ou des bénévoles seront disponibles pour vous aider à remplir ce questionnaire. Les informations à ce sujet vous seront transmises ultérieurement. Un document afin de vous préparer à répondre au questionnaire vous sera également distribué.

Nous vous invitons tous à participer à ce projet, ce qui permettra des retombées financières dans la municipalité.

Dépôt des matières récupérables

Le dépôt des matières récupérables (peinture, huiles usées, piles domestiques) situé à l'arrière de la salle municipale est toujours disponible pour la récupération de ces matières. Vous pouvez disposer de ces produits en communiquant avec l'inspectrice municipale, madame Guylaine Bédard au 819-362-5188. Elle conviendra avec vous du moment où vous pourrez venir déposer vos produits.

Concernant le dépôt des piles domestiques, une boîte à cet effet est également disponible au Dépanneur 265.

Consultez le rappel des matières récupérables à la page 2.

À lire également dans ce numéro...

Page 2	Rappel des matières récupérables
Page 3	Avis public – Règlement concernant les nuisances
Page 4	Tournoi de balle-donnée des loisirs

Rappel des matières récupérables

Produits de peintures acceptés	Produits de peintures non acceptés
Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)	Peintures conçues pour usage artistique
Peintures à métal ou antirouille	Apprêts et peintures pour usage industriel: - utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans les usines - à séchage rapide et à 1 ou 2 composantes, pour peindre des véhicules en usine ou dans des ateliers de peinture (garage, carrossiers, etc..)
Peintures aluminium	Peintures de signalisation (achetées dans des commerces de gros)
Teintures	Solvants et diluants
Vernis	Adhésif
Laques	Goudrons et scellants à base de goudron
Produits ou préparation pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos)	Stucco
Peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détail)	Produits sans étiquette ou sans étiquette lisible.
Les contenants de peinture en aérosols	

Piles acceptées	Piles non acceptées
Piles à usage domestique	Batteries pour véhicules de tous genres

Produits d'huiles acceptés	Produits de peintures non acceptés
Huile pour moteur à essence et diesel	Alcool à friction
Huile pour transmission manuelle ou automatique de véhicule	Allume-feu solide et liquide
Huile pour système de servo-direction	Colle
Huile à chaîne (industrielle ou à scie mécanique)	Antigel
Huile anti-rouille	Combustible solide Combustible à fondue
Huile pour système hydraulique ou trans-hydraulique	Dégèle serrure
Huile pour moteur marine domestique	Dégraissant Détacheur à l'huile
Huile pour engrenage industriel ou pour différentiel de véhicules	Diluant à peinture
Huile de circulation ou pour turbine	Époxy
Huile pour moteur deux temps	Essence
Huile pour système de réfrigération	Graisse à moteur
Huile pour compresseur à base d'huile minérale, de polyalphaoléfine (PAO) ou de diesol	Produits sans étiquette ou sans étiquette lisible.

Avis public

**MUNICIPALITÉ DE VILLEROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT 08-CM-126

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-CM-112 CONCERNANT LES
NUISANCES**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Réjean Perron, conseiller, à la séance régulière du 3 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

QU'il est édicté et ordonné comme suit, savoir :

ARTICLE 1 DÉFINITION

Zone urbaine: Zone composé des zones définies comme étant : CB-1, CB-2, CB-3, CA-1, CA-2 et P-1, tel que prévu au règlement sur le zonage no 89-CM-19 en vigueur dans la municipalité.

ARTICLE 2 MODIFICATION

Le règlement no 05-CM-112 est modifié par l'ajout après l'article 2, du suivant :

« Article 2.1 PÉRIODE

Nonobstant l'article 2 une activité de «vente dite de garage» ne peut se tenir à l'intérieure de la Zone urbaine de la municipalité, entre le 1^{er} et le 31 octobre de chaque année et est considéré être une nuisance.

Article 2.2 PERMIS

Nul ne peut tenir une activité de «vente dite de garage» sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité, lequel est sans frais »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 3 mars 2008.

Adopté le 5 mai 2008

Avis public donné le 12 mai 2008.

Michel Poisson
Maire

Angèle Germain, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

JUIN 2008

Collecte des matières résiduelles

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Voici un rappel du calendrier pour le mois de juin :

Lundi 2 juin : déchets seulement

Lundi 9 juin : récupération seulement

Lundi 16 juin : déchets seulement

Lundi 23 juin : récupération seulement

Lundi 30 juin : déchets seulement

Dès le 27 mai : Pétanque tous les lundis soir à compter de 18h30.

Séance du conseil municipal (Lundi 2 juin 2008 à 19h30)

Veuillez noter que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 2 juin 2008 dès 19h30 à la salle de l'École Centrale.

Tournoi de balle-donnée

Le Comité des Loisirs de Villeroy vous invite à son tournoi de balle-donnée les 6, 7 et 8 juin 2008 au terrain des loisirs.

Participation :

Classe «C» : 10 joueurs

Classe «Familiale» : 10 joueurs (minimum 2 filles et 1 enfant de moins de 12 ans)

Inscrivez-vous avant le 1^{er} juin !

Nous vous attendons tous avec plaisir et nous vous remercions de votre présence et encouragement.

Pour inscription et information

☎ Éric Chartier 385-4782

☎ Éric Marcoux 385-4660

«L'Écho de Villeroy» fera relâche en août

En raison des vacances, «L'Écho de Villeroy» fera relâche en août 2008. Le numéro de juillet sera donc publié à la fin du mois de juin. Exceptionnellement, la prochaine parution traitera des activités ayant lieu en juillet et en août. Vous avez jusqu'au 15 juin pour remettre vos textes par courriel à info@municipalite-villeroy.ca. Merci de votre collaboration ! (Sébastien Gingras, éditeur)